

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Priscilla Authier

<https://www.cadre21.org/membres/b3bbe549f774471dc3f11b62>

Date d'obtention : 2023-11-29 03:57:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a des étapes à suivre et SEXTO est un support pour nous aider à bien traiter la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Maintenant je sais quoi faire et quoi ne pas faire pour ne pas déranger le reste de l'investigation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas aller trop dans les détails de la loi avec eux, respecter mon rôle de T.E.S . Toujours rassurer la victime.